

## Hugo PORTMANN en grève de la faim depuis plus de 60 jours

Depuis 27 ans, Hugo Portmann est emprisonné suite à l'attaque à main armée d'une banque. Il fut gardé en prison en tant que « délinquant d'habitude », car il a attaqué à plusieurs reprises des banques et s'est enfui de taule. Hugo s'était lié d'amitié avec Walter Sturm dont le talent pour s'évader était légendaire.

Hugo s'est défendu durant toutes ces années contre les exigences excessives de la prison au moyen de plaintes juridiques et de pétitions. Il a aussi aidé d'autres détenus à faire valoir leurs droits.

Depuis le 6 décembre 2011, Hugo se trouve dans la prison de Pöschwies (Regensdorf ZH) en grève de la faim. Après un long va-et-vient juridique, Hugo a choisi cette forme de lutte pour défendre sa dignité et avancer avec force ses revendications légitimes.

Nous avons reçu d'Hugo son dernier courrier à mi-janvier. Il écrit qu'il tient fermement à sa grève de la faim : « Je lutterai avec tous les moyens pacifiques à ma disposition pour un allègement progressif de mes conditions de détention et une libération. Jusqu'à une alimentation forcée à l'hôpital de L'Île à Berne ». Plus loin : « Si les autorités judiciaires (Office d'exécution des peines ZH, JVA Pöschwies et Commission d'experts) continuent à me refuser un assouplissement de mes conditions de détention, ainsi que le Tribunal fédéral l'a ordonné, je poursuivrai la grève de la faim jusqu'à la mort ».

Nous n'avons pas de nouvelles d'Hugo. Nous ne savons pas comment il va, il est tout de même en grève de la faim depuis plus de 60 jours. Nous ne savons pas où il est. Une alimentation forcée à l'Hôpital de l'Île pourrait avoir des conséquences menaçant sa vie.

Comment est survenue cette grève de la faim ? Dans le contexte de la vaste modification du droit pénal, toutes les détentions selon l'ancien droit devaient être révisées jusqu'en 2008. Le cas d'Hugo fut jugé seulement début 2010 par le Tribunal supérieur. Le tribunal décida que sa libération soit sérieusement prise en considération.

Mais il survint autre chose.

La Commission d'experts compétente pour le jugement des internés, chargée de la révision de la dangerosité des délinquant-e-s du Concordat de Suisse orientale, a récusé cette décision. Cette commission fonctionne pour elle-même. Elle se situe en dehors de la procédure juridique normale : il n'existe aucune audition, les décisions ne peuvent pas être contestées par les personnes concernées. Dans cette commission siègent des procureurs, des juges, des psychiatres – donc les mêmes qui se sont prononcés préalablement sur l'internement. Elle a un immense pouvoir.

La Commission d'experts motiva sa récusation avec le prétendu comportement qergoteur d'Hugo. Celui qui défend son droit par voie juridique est alors un quérulent et doit rester enfermé. Le Tribunal supérieur de Zurich l'a suivie et se prononça en octobre 2010 contre la libération d'Hugo. Un détail à ce propos : la juge supérieure Annegret Katzenstein est en même temps présidente de la commission. Le tribunal exigea d'Hugo –entre autres- de participer volontairement à une thérapie carcérale obscure du psychiatre controversé Frank Urbaniok.

Hugo a recouru sans succès au Tribunal fédéral contre cette décision.

Le TF a tout de même admis qu'il fallait enfin initier des pas vers sa libération future. Mais le nouveau plan d'exécution des mesures l'empêche. Il y a peu de temps, la prison de Pöschwies a encore aussi

imposé à tous les détenus une interdiction d'écrire pour les codétenus, c'est-à-dire qu'on ne peut plus aider les autres pour des choses écrites (par ex. une plainte). On pourrait toujours s'adresser aux gardiens, selon le cynique directeur de prison Ueli Graf.

En 2006, Hugo a déposé une plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, parce qu'il fut, lors d'une arrestation en 1999, traité de façon inhumaine par la police appenzelloise. On lui avait mis un sac sur la tête, puis ainsi transporté et interrogé. Cette plainte fut aussi écartée en octobre 2010, car les juges ne voyaient aucun problème à ce que des prévenus soient interrogés un sac sur la tête. Voilà pour Strasbourg.

Face à toutes ces infamies, Hugo Portmann a décidé d'entreprendre une grève de la faim. La grève dure maintenant depuis plus de 60 jours. Nous ne savons pas où est Hugo et s'il vit encore !

**Nous invitons toutes les personnes solidaires : faites quelque chose, renseignez-vous, demandez des nouvelles. Solidarisez-vous avec le combat légitime d'Hugo pour un petit peu de dignité humaine.**

Les ami-e-s et soutiens de Marco Camenisch

Février 2012

Contact : [knast-soli@riseup.net](mailto:knast-soli@riseup.net)

(Traduction: Groupe prisons)

\* \* \*

Adresse d'Hugo Portmann : PF 3143, CH-8105 Regensdorf  
(indiquer l'expéditeur)

Pour se renseigner sur le cas d'Hugo

- Direktor der Justiz und des Innern, Neumühlequai 10, PF, CH-8090 Zürich, Schweiz  
Tel. +41 43 259 11 11, Fax +41 43 259 42 98  
Vorsteher: Martin Graf (Grüne), Tel. +41 43 259 25 01  
Stv.: Ursula Gut-Winterberger (FDP), Tel. +41 43 259 33 01
- Amt für Justizvollzug, Feldstr. 42, PF, CH-8090 Zürich, Schweiz, Tel. +41 43 259 81 05, Fax +41 43 259 84 40,  
Email [info-juv@ji.zh.ch](mailto:info-juv@ji.zh.ch)  
Amtsleitung: Thomas Manhart, Tel. +41 43 259 81 00
- Sekretariat Fachkommission:  
Jessica Mayer, Tel. +41 43 259 81 04  
Barbara Rohner, Tel. +41 43 259 81 10
- Justizvollzugsanstalt Pöschwies, PF 3143, CH-8105 Regensdorf, Schweiz, Tel. +41 44 871 17 11, Fax +41 44 871 17 13  
Direktor: Ueli Graf

Pour s'informer :

- Urteil Bundesgericht 6B\_424/2011 vom 12.9.2011 (<http://www.bger.admin.ch>)
- Urteil Europ. Gerichtshof für Menschenrechte Nr. 38455/06 vom 11.10.2011 (<http://echr.coe.int>)
- Artikel aus dem Tages-Anzeiger (Zürich) zu Hugo Portmann:  
- "Bankräuber Hugo Portmann im Hungerstreik", 21.12.2011,  
<http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/region/Bankrauber-Hugo-Portmann-im-Hungerstreik/story/17543157>  
- "Weggesperrt seit 27 Jahren", 18.7.2011,  
<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Weggesperrt-seit-27-Jahren-/story/28545298>